

OFFRE DE SERVICE *SELECT INTERNATIONAL* **Termes & Conditions**

Select International est le service de présélection de candidats offert par Actiris International, le service de placement international d'Actiris, l'Office régional bruxellois de l'Emploi.

En tant qu'employeur basé à l'étranger, vous bénéficiez **gratuitement** de :

- Une gestion personnalisée de votre offre d'emploi.
- La présélection de candidats bruxellois ciblés aux besoins de votre entreprise.
- Un interlocuteur unique dans le suivi de votre dossier.

Passer via *Select International*, c'est vous garantir la **prise en charge de votre besoin, de la candidature à l'embauche !**

Engagements d'Actiris International

- Actiris International s'engage à offrir gratuitement un service de présélection de candidats ciblés aux besoins de l'entreprise.
- Actiris International s'engage à clarifier l'offre avec l'employeur, afin de définir au mieux ses besoins et d'affiner le profil recherché.
- Actiris International s'engage à présenter à l'entreprise un maximum de 3 candidats par poste ouvert, dans un délai de 15 jours ouvrables.
- Actiris international s'engage à rencontrer chaque candidat au cours d'un entretien individuel de présélection, destiné à évaluer le profil et la motivation du candidat. Les entretiens sont menés par un Conseiller en mobilité internationale d'Actiris International.
- Si, au terme de la procédure *Select International*, la sélection de candidats proposés à l'entreprise par Actiris International ne lui convient pas, Actiris International propose alors la gestion de l'offre en Direct online (publication des offres d'emploi avec les coordonnées de l'entreprise ; l'entreprise gère alors le recrutement de façon autonome).

Engagements de l'entreprise

- L'entreprise s'engage à communiquer à Actiris International toute information utile à la présélection des profils recherchés.
- L'entreprise s'engage à tenir Actiris International informé si l'offre a été pourvue par un autre candidat.
- L'entreprise s'engage à informer Actiris International du suivi donné à chaque candidat présenté par Actiris International, dans un délai de 15 jours suivant la présentation de candidats à l'employeur.
- L'entreprise s'engage à informer Actiris International, à la clôture du processus de recrutement, du nombre d'engagements et des noms des personnes engagées.
- L'entreprise s'engage à respecter la réglementation en matière de lutte contre la discrimination à l'embauche.